

15ème législature

Question N° : 37958	De M. Guillaume Garot (Socialistes et apparentés - Mayenne)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > santé	Tête d'analyse >Prévention des troubles psychiques liés à la crise sanitaire	Analyse > Prévention des troubles psychiques liés à la crise sanitaire.
Question publiée au JO le : 06/04/2021 Réponse publiée au JO le : 13/07/2021 page : 5588		

Texte de la question

M. Guillaume Garot attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les conséquences psychiques de la crise sanitaire sur la population et sur les propositions de l'Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) à ce sujet. Selon l'enquête Coviprev de Santé publique France parue en février 2021, la santé mentale des Français reste dégradée depuis le début de l'année, avec une forte prévalence d'états dépressifs et anxieux, notamment chez les jeunes. Pour aider les citoyens dans cette période difficile, il est nécessaire d'accompagner la prévention des troubles psychiques graves, en particulier la prévention du suicide. Pour ce faire, l'UNAFAM propose la création de groupes de paroles pour les publics les plus touchés par la crise et des formations autour des premiers secours en santé mentale afin de sensibiliser les citoyens au repérage de ces troubles. L'association souhaite s'engager dans de nouvelles actions et collaborer avec les pouvoirs publics pour limiter les conséquences de la pandémie sur la santé de la population. Ainsi, il souhaite savoir quelles mesures sont envisagées par le Gouvernement en matière de prévention des troubles psychiques liés notamment à la crise sanitaire.

Texte de la réponse

La dimension psychique de la crise sanitaire liée à la COVID-19 est indissociable et tout aussi importante que sa dimension somatique. Santé Publique France soutient certains sites de référence tels que Psycom, Stopblues mettant à disposition des ressources pour aider à la gestion du stress et de l'anxiété. Il existe également un panel de dispositifs d'écoute et de soutien en ligne tels que SOS Crise (0800 19 00 00), Soliud'écoute (08 00 47 47 88), et la Cellule de soutien psychologique pour les chefs d'entreprise (0 805 65 50 50). De plus, afin de veiller à la surveillance de la santé mentale de la population, une enquête régulière est menée par Santé publique France : CoviPrev. Concernant plus spécifiquement la jeunesse, les dispositifs existants ont été mobilisés notamment Vigilans, dispositif de suivi et de soutien aux personnes ayant fait une tentative de suicide, et le réseau des Maisons des adolescents. Les agences régionales de santé (ARS) sont mobilisées pour renforcer la réponse territoriale en fonction des besoins identifiés. Des actions spécifiques ont été engagées ou renforcées : La mise en place d'un numéro Vert « COVID » 0800 130 000, disponible 24h sur 24, qui propose une écoute aux personnes exprimant des troubles psychologiques, et auquel participe Fil Santé Jeunes, association spécialisée dans les 12-25 ans ; Le soutien à des associations offrant des services d'écoute, de soutien et d'informations à destination des étudiants avec la mise à disposition d'un catalogue des ressources ; Le programme de formation « Premiers secours en santé mentale » (PSSM), développé depuis 2019 par PSSM France, les ARS et les services de santé universitaires dans



une dizaine d'universités, avec une forte demande de ces universités ;La diffusion d'outils pour le repérage de l'état de santé des enfants et soutien aux parents, dont la promotion des dispositifs en lignes ;Les mesures prévues par le Ségur de la Santé avec le renforcement des psychologues dans différentes structures (MSP, CUMP et CMP) pour un accès accru à des consultations prises en charge ou le développement en cours du numéro national de prévention du suicide ;La mise en place de dispositifs d'urgence de prise en charge des séances de psychologues pour les publics spécifiques (chèque pay pour les étudiants ; chèque enfant/ado) ;L'appel à projets 2020 en direction des professionnels de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à hauteur de 20 millions d'euros. Il est également rappelé que le Président de la République Emmanuel Macron a appelé de ses voeux l'organisation d'Assises de la psychiatrie et de la Santé mentale, qui se tiendront à la rentrée. Le ministère des solidarités et de la santé et l'ensemble du Gouvernement mettent tout en œuvre pour répondre aux difficultés psychologiques rencontrées par les Françaises et les Français, et en particuliers les jeunes.